



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### VIE DES POPULATIONS / CULTURE/ SPORT

##### **CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : Marché de Maitrise d'œuvre (MOE) - APMA - Avenant 5**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 6-4 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,  
Vu le choix par le conseil communautaire du cabinet d'architecture AP-MA pour la MOE concernant la restructuration du centre nautique du Martinet par délibération N° 11/11-1 du 27/10/2021,

Considérant en date du 01/01/2024 la déclaration de dissolution anticipée sans liquidation de la société CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES au profit de la société ABCD Géomètres Experts et Ingénierie,

Considérant que cette dissolution entraine une transmission universelle du patrimoine de la société CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES au profit de la société ABCD Géomètres Experts et Ingénierie,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la dissolution anticipée sans liquidation de la société CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES au profit de la société ABCD Géomètres Experts et Ingénierie,

- **ACTE** la poursuite du marché de maîtrise d'œuvre par la société ABCD Géomètres Experts et Ingénierie jusqu'à son parfait achèvement,

- **ACTE** que la société ABCD Géomètres Experts et Ingénierie reprendra l'ensemble des engagements, des droits et des obligations contractés lors de la signature du marché par la société CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES,

- **ACTE** l'absence d'incidence financière,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

---

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude</b> <b>13 Bis Boulevard de la République</b> <b>39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR! :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

## VIE DES POPULATIONS / CULTURE/ SPORT

### CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : Délégation de Service Public – Expertise financière – Choix du prestataire

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 6-4 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Considérant que la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude n'a pas les moyens techniques et humains d'assurer elle-même, dans l'avenir, la gestion et l'exploitation du centre nautique du Martinet.

Considérant la technicité et la complexité de la mise en place d'une délégation de services publics et la nécessité de prévenir tous contentieux et difficultés lors du choix du délégataire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 1 abstention (Jean-Louis MILLET)**] :

- **DÉCIDE** de recourir à un professionnel de l'expertise financière des collectivités territoriales afin de permettre à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude d'être accompagnée dans les phases de préparation, consultation et passation du contrat de délégation de service public relative au centre nautique du Martinet,

- **APPROUVE** le devis-contrat d'assistance d'expertise ci-joint, proposé par le cabinet STRATORIAL dont le siège se trouve 15-17, rue Clisson, 75013 PARIS,

- **ACTE** le principe de facturation sur la base du temps passé, avec :

- un prix unitaire journalier de bureau de 1050 € HT / Jour correspondant à un taux horaire de 131,25 €HT,
- un prix unitaire d'une réunion sur site à la demi-journée (hors préparation) : 850 € HT/u,
- un prix unitaire d'une réunion sur site à la journée(hors préparation) : 1200 € HT/u,
- Réunion visio (~ 2 h)(hors préparation) : 350 € HT/u



- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

---

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a vertical line and a horizontal stroke.



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, <b>Isabelle HEURTIER</b></i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir ; soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### VIE DES POPULATIONS /CULTURE / SPORT

##### **COTEAUX-DU-LIZON – MAISON DE SANTÉ : L. RODRIGUEZ (Kinésithérapeute) – Bail Professionnel**

- **DÉCIDE** d'établir un bail professionnel au profit de Mme Lisa RODRIGUEZ en vue de l'exercice d'une activité de masseur-kinésithérapeute, pour des locaux d'une surface de 48,45 m<sup>2</sup> au sein de la Maison de Santé de COTEAUX-DU-LIZON incluant l'utilisation ponctuelle de la salle hydrojet de 11,04m<sup>2</sup> selon les modalités et conditions suivantes :

- **Durée** : six ans à compter du 1er mars 2025,
- **Loyer mensuel** : 389,90€ non soumis à TVA des locaux d'une surface de 48,45 m<sup>2</sup>
- **Salle hydrojet** : gratuité du loyer en raison d'une utilisation ponctuelle de la salle mais une provision mensuelle sur charges sera appelée sur la base de 48€/m<sup>2</sup>/an. Un loyer pourra être demandé par la suite en cas d'occupation constante de la salle hydrojet par un ou plusieurs kinésithérapeutes.

- **ACTE** que la provision pour charges appelée au titre de 2025 est de 237,96€ dont 44,16€ pour la salle hydrojet sur la base de 48€/m<sup>2</sup>/an. Cette provision sera ajustée chaque année au réel des charges constatées en année N-1 ;

- **ACTE** qu'il n'est pas demandé de caution conformément aux décisions prises dans le cadre de la politique santé ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>   
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Loïc Gelper, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Christian Rochet, Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### VIE DES POPULATIONS /CULTURE / SPORT

#### **COTEAUX-DU-LIZON - MAISON DE SANTÉ : L. RODRIGUEZ (Kinésithérapeute) – Prime à l'installation**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « Soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territorial »

Vu l'article L 1511-108 du Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 14/7-1 du Conseil Communautaire du 13 avril 2022 relative à la mise en œuvre de la politique santé incitative à l'échelle du territoire,

Vu la délibération n° 30/7-1 du Bureau Communautaire du 12 avril 2023,

Vu la délibération n° HJSC-B 2024-04 du Bureau Communautaire du 24 avril 2024 relative à la mise à jour du règlement d'intervention relatif à la politique santé incitative,

Vu la demande de Mme Lisa RODRIGUEZ quant à son installation sur le territoire en tant que kinésithérapeute courant 1<sup>er</sup> trimestre 2025,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ACTE** l'arrivée de Mme Lisa RODRIGUEZ à la maison de santé de COTEAUX-DU-LIZON à temps plein en libéral,

- **VALIDE** le versement d'une prime d'installation de 30 000€ avec exceptionnellement un premier paiement de 15 000€ à la signature du bail afin de permettre l'acquisition d'équipement nécessaire au lancement de l'activité et un second versement de même montant au cours du vingt cinquième mois d'activité,



- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention relative à l'attribution de cette prime ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

---

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FH' with a large flourish.



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		 
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR! :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### VIE DES POPULATIONS /CULTURE / SPORT

#### **COTEAUX-DU-LIZON - MAISON DE SANTÉ : V. GRESSARD (Diététicienne) – Bail**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « Soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territorial »

Considérant la demande de Madame Virginie GRESSARD de s'installer au sein de la Maison de Santé de COTEAUX-DU-LIZON en qualité de diététicienne,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** d'établir un bail professionnel d'une durée de six ans à compter du 3 février 2025 au profit de Madame Virginie GRESSARD en vue de l'exercice d'une activité de diététicienne,

- Locaux loués au sein de la Maison de Santé des COTEAUX-DU-LIZON :
  - Cabinet partagé de 15,39 m<sup>2</sup>,
  - Espaces communs kiné de 4,35 m<sup>2</sup> (savoir Attente Para 1 et Attente Para 2)
  - Surface zones mutualisées de 19,13 m<sup>2</sup>
 Soit une surface disponible de 38,87m<sup>2</sup> proratisé à un / quart de temps représentant ainsi une surface louée de 9,72 m<sup>2</sup> représentant 2,24% de la surface totale louée de l'immeuble.
- Loyer mensuel : 78,20€ non soumis à TVA avec paiement des charges récupérables sur le locataire

- **ACTE** que la provision pour charges appelée au titre de 2025 est de 38,87€ /mois sur la base de 48€/m<sup>2</sup>/an Cette provision sera ajustée chaque année au réel des charges constatées en année N-1 ;





- **ACTE** qu'il n'est pas demandé de caution conformément aux décisions prises dans le cadre de la politique santé ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

---

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes.



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, <b>Isabelle HEURTIER</b></i>
<b>MEMBRES</b>		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

**TOURISME / PDIPR / NORDIQUE**

**OFFICE DE TOURISME : Ligne des Hirondelles – Saison 2025 – convention de partenariat avec Hello Dole**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire, dans un bon esprit de collaboration,

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de conventionner avec Dole Tourisme – SPL Hello Dole afin de fixer les obligations de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2025,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, <b>Isabelle HEURTIER</b></i>  
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR: :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### TOURISME / PDIPR / NORDIQUE

#### OFFICE DE TOURISME : Ligne des Hirondelles – Saison 2025 – Convention de partenariat avec les accompagnateurs prestataires

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude pour la commercialisation d'un produit touristique sur la ligne des Hirondelles,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la collaboration avec des guides accompagnateurs locaux pour les excursions accompagnées de la Ligne des Hirondelles ;
- **ARRETE** le montant des prestations dues à 240€ par excursion,
- **RAPPELLE** qu'une convention sera établie avec ces prestataires pour fixer les attendues et limites de prestations ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG





		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, <b>Isabelle HEURTIER</b></i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR: :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME / PDIPR / NORDIQUE

**OFFICE DE TOURISME : Ligne des Hirondelles – saison 2025 – convention de partenariat avec les restaurateurs partenaires**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude, pour la commercialisation d'un produit touristique sur la ligne des Hirondelles,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **AUTORISE** l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude à collaborer avec des restaurateurs prestataires pour l'accueil des groupes des excursions accompagnées tout compris sur la Ligne des Hirondelles,
- **ACTE** que les restaurateurs dolois partenaires réaliseront :
  - par adulte et enfant à partir de 12 ans, une prestation facturée 27 euros TTC comprenant une entrée, un plat, un dessert, un café ainsi qu'1/4 de vin (soit 20 cl) ou une boisson soft ;
  - par enfant de 5 à 11 ans, une prestation facturée 12 euros TTC comprenant un plat, un dessert et une boisson soft ;
- **RAPPELLE** qu'une convention sera établie avec ces prestataires pour fixer les attendus et limites de prestations,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Présents	11	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Excusés	2			
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR: :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir, soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

**ENVIRONNEMENT / SPANC / TRANSITION ENERGETIQUE / PAT**

**SPANC : SIDEC - Convention de mise à disposition de service – Intégration données YPRESIA**

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article n°7-5 relatif à l'assainissement non collectif,

Vu la décision de demander une assistance pour le service SPANC afin d'assurer l'intégration de données dans le logiciel métier Y-Présia,

Vu la proposition du SIDEC,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **APPROUVE** la mission d'assistance proposée par le SIDEC pour l'accompagnement du service SPANC concernant l'intégration de données dans le logiciel métier Y-Présia;

- **ACTE** que le montant des frais engagés s'élève à 2 310 euros TTC (TVA non applicable) ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG





		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, <b>Isabelle HEURTIER</b></i>
<b>MEMBRES</b>		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M.Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMPS) : 2 rue de BONNEVILLE à SAINT-CLAUDE - Prorogation de bail civil

Vu la délibération du bureau communautaire n°49/9-1 du 20 novembre 2019,

Vu le bail civil en date du 24 janvier 2019 consenti au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS) portant sur des locaux situés à SAINT-CLAUDE, 2, rue de Bonneville et ayant fait l'objet de plusieurs renouvellements dont le dernier en date du 16 février 2024 ayant prolongé la durée du bail précité jusqu'au 31 janvier 2025,

Considérant la demande du CAMPS de prolonger son activité,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** de proroger le bail civil dont bénéficie le CAMPS sur les mêmes locaux selon les termes et conditions suivants :

- **Durée du bail** : un an à compter du 1er février 2025 avec renouvellement tacite pour une année et ne pouvant excéder 3 ans.
- **Loyer mensuel** : 747,51€ hors taxe non soumis à TVA

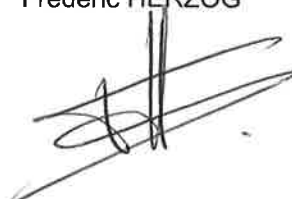
- **ACTE** que la provision pour charges appelée au titre de 2025 est de 170 euros / mois. Cette provision sera ajustée chaque année au réel des charges constatées en année N-2 ;

- **ACTE** que les autres charges et conditions du bail précédent restent inchangées.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Présents	11	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Excusés	2			
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M.Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### **MISSION LOCALE SUD JURA : 1 rue du Tomachon SAINT-CLAUDE - Prorogation de bail**

Vu le dernier bail civil consenti le 6 février 2024 à l'association MISSION LOCALE SUD JURA portant sur des locaux dépendant de l'immeuble du Pôle de Services situé à SAINT-CLAUDE, 1, rue du Tomachon, venu à terme le 31 décembre 2024,

Vu la demande de l'association MISSION LOCALE SUD JURA de prolonger son activité,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** de proroger le bail dont bénéficie l'association MISSION LOCALE SUD JURA sur les mêmes locaux selon les termes et conditions suivants :

- **Durée du bail** : un an à compter du 1er janvier 2025 avec renouvellement tacite pour une année et ne pouvant excéder 2 ans.
- **Loyer mensuel** : 872,15€ hors taxe non soumis à TVA

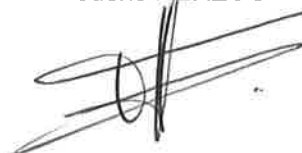
- **ACTE** que la provision pour charges appelée au titre de 2025 est de 315 euros / mois. Cette provision sera ajustée chaque année au réel des charges constatées en année N-2 ;

- **ACTE** que les autres charges et conditions du bail précédent restent inchangées.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG





		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, <b>Isabelle HEURTIER</b></i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
<b>MEMBRES</b>		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Présents	11	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Excusés	2			
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### **INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET D'APPLICATION (INFA) : 1 rue du Tomachon SAINT-CLAUDE - Prorogation de bail civil**

Vu le dernier bail civil consenti le 20 mars 2024 à l'INFA portant sur des locaux de l'immeuble du Pôle de Services situé à SAINT-CLAUDE, 1, rue du Tomachon, venu à terme le 31 décembre 2024,

Considérant la demande de l'INFA de prolonger son activité,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** de proroger le bail civil dont bénéficie l'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET D'APPLICATION (INFA) portant sur les mêmes locaux, selon les termes et conditions suivants :

- **Durée du bail** : un an à compter du 1er janvier 2025 avec renouvellement par tacite reconduction pour une année et ne pouvant excéder 2 ans
- **Loyer mensuel** : 687,06€ hors taxe non soumis à TVA

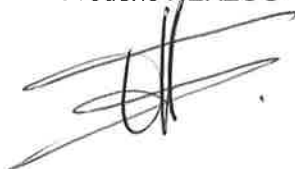
- **ACTE** que la provision pour charges appelée au titre de 2025 est de 160 euros / mois. Cette provision sera ajustée chaque année au réel des charges constatées en année N-2 ;

- **ACTE** que les autres charges et conditions du bail précédent restent inchangées.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
<b>MEMBRES</b>		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Présents	11	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Excusés	2			
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **POUVOIR DE POLICE DE PUBLICITÉ : Proposition d'avenant à la convention de mutualisation du service d'urbanisme**

Vu l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article L.5211-4-2 permettant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et aux communes membres de conclure des conventions de service commun ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment l'article R.423-15 b) permettant à l'autorité de charger la Communauté de Communes de l'instruction des demandes d'urbanisme et l'accompagnement des compétences de police ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment les articles R610-1 à R610-3 et L480-1 concernant le commissionnement et l'assermentation des agents chargés des missions de police de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement, et tout particulièrement les articles L. 581-1 et suivants et R.581-1 et suivants, précisant l'autorité compétente en matière d'instruction et de décisions des demandes d'autorisations d'affichage ;

Vu l'arrêté 78A-2024 de la Présidente renonçant au transfert de compétence ;

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 11 septembre 2024 ;

Considérant la nécessité de la mise en œuvre du contrôle des autorisations d'urbanisme afin d'assurer la conformité des constructions et aménagements réalisés sur son territoire ;

Considérant que le contrôle de la conformité des travaux est essentiel pour la préservation de l'environnement, la sécurité publique, ainsi que pour la cohérence du développement urbain et la qualité de vie des habitants ;

Considérant la mise en place d'une procédure de contrôle des autorisations d'urbanisme par le service communautaire ;

Considérant que les agents affectés aux missions de police de l'urbanisme doivent être mis à disposition des communes afin d'établir un lien hiérarchique avec le maire en vue de leur commissionnement et de leur assermentation ;

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024 et leur demande de s'appuyer sur le service urbanisme en place pour les épauler dans l'instruction de ces dossiers,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un avenant à la convention initiale afin d'intégrer les modalités d'exercice et d'organisation de l'instruction des demandes relatives à l'affichage extérieur et la publicité

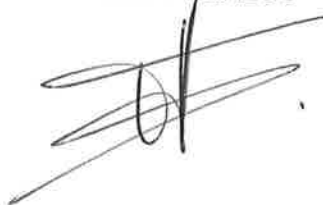
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mutualisation du service d'urbanisme proposé et ses annexes,
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agent de la CCHJSC dans le cadre de la police de l'urbanisme,
- **VALIDE** les modalités financières exposées en matière d'affichage extérieur et de publicité ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

---

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>   
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Excusés	2	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude</b> <b>13 Bis Boulevard de la République</b> <b>39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir : soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **POUVOIR DE POLICE DE PUBLICITÉ : Service mutualisé pour les communes dont les demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites par les services de l'État**

Vu l'article 17 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-4-2 permettant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et aux communes membres de conclure des conventions de service commun ;

Vu le Code de l'environnement, et tout particulièrement les articles L. 581-1 et suivants et R.581-1 et suivants, précisant l'autorité compétente en matière d'instruction et de décisions des demandes d'autorisations d'affichage

Vu l'arrêté 78A-2024 de la Présidente renonçant au transfert de compétence ;

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024 et leur demande de s'appuyer sur le service urbanisme en place pour les épauler dans l'instruction de ces dossiers ;

Considérant qu'il est nécessaire d'instaurer une convention initiale afin d'intégrer les modalités d'exercice et d'organisation de l'instruction des demandes relatives à l'affichage extérieur et la publicité pour les communes dont les demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites par les services de l'État,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la convention proposée,

- **VALIDE** les modalités financières exposées en matière d'affichage extérieur et de publicité ;



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

---

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

	<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	<b>22 JANVIER 2025</b>	
Présents	11	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude</b> <b>13 Bis Boulevard de la République</b> <b>39200 SAINT-CLAUDE</b>	
Excusés	2		
Pouvoirs	1		
Absents	0		



**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir : soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ÉCONOMIE/ASF

### **INITIATIVE JURA : Participation financière 2024 et adhésion 2025**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique ;

Initiative Jura est une association loi 1901, elle rassemble sur un territoire des acteurs privés et publics et a pour objectif de faciliter la création ou la reprise d'une entreprise et de participer à un projet de développement économique,

En 2024, 7 dossiers ont obtenu un prêt d'honneur sur le territoire de la CCHJSC à savoir :

- Mme Sophie PERY et Mme Elisabeth VARELA : ES FLORES - Fleuriste (Saint-Claude)
- Mme Elodie BENOIT et M. Thomas DELERUE : SAS MOMOLETTE - Crèmerie (Saint-Claude)
- Mme Sarah LEMITRE : O DÉLICES DE SARAH - Restauration rapide (Saint-Claude)
- M. Michel MATUMBAYI : HANDSOURCE - Nettoyage industriel (Saint-Claude)
- Mme Vincent JOLY : JTEC - Prestation en électronique et automatisme (Rogna)
- Mme Charlotte DUMOULIN : EI CHARLOTTE DUMOULIN – Activité équestre (Les Bouchoux)
- M. Paolo CLEMENTE : SAS P&C – Laverie automatique et Point relais colis (Saint-Claude)

Considérant qu'il est proposé de verser une aide de 540€ par dossier suivant la demande d'Initiative Jura soit un total de 3 780 € et que notre contribution financière de l'année N est basée sur les dossiers traités l'année N-1,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** la participation financière de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au suivi des dossiers listé ci-après pour 2024 à hauteur de 3 780 €,

- **ADHÉRE** à l'association Initiative Jura pour l'année 2025 pour un montant de 175 €,



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

---

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a central vertical stroke, positioned below the name Frédéric HERZOG.



		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	<b>22 JANVIER 2025</b>		
Présents	11	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude</b> <b>13 Bis Boulevard de la République</b> <b>39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Excusés	2			
Pouvoirs	1			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frézier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet et Laurent Plaut.

**EXCUSES :** Claude Mercier, Jean-François Demarchi

**ABSENTS :**

**POUVOIR :** Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier,  
**Soit 11 présents et 1 pouvoir: soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 22 janvier 2025, datée du 16 janvier 2025 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

#### VIE DES POPULATIONS /CULTURE / SPORT

##### **MEDIATHEQUE : Demande de Subvention – Centre National du Livre**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu les actions engagées depuis plusieurs années par le réseau des médiathèques à destination des publics éloignés et empêchés,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** le dépôt d'une demande de subvention au titre du dispositif « Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques » auprès du Centre national du Livre (C.N.L.), sous le nom "Tous à la page : favoriser la rencontre avec le livre"

- **VALIDE** le plan de financement ci-après :

Budget prévisionnel		Recettes	
Matières et fournitures,	800,00 €	CNL (70%)	13 435,00 €
Locations expositions	3 240,00 €	Com. de communes HJSC (22%)	4 260,00 €
Meuble Présentation Facile à Lire	4 000,00 €		
Acquisitions de collections adaptées	3 500,00 €	Conférence des financeurs pour la Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (8%)	1 500,00 €
Intervenants (hors personnel médiathèque)	4 155,00 €		
CFPPA - Interventions	1 500,00 €		
Production de contenus (Vidéo, reportages dessinés)	2 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>19 195,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 195,00 €</b>



- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

---

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'H' followed by a horizontal line.